

CIRCULAIRE N° 1036 /DGD DU 12 AVR. 2001

OBJET : Actualisation de la TDP

Réf. : - Règlement n° 03/99/CM/UEMOA
du 25 mars 1999

- circulaire n° 948 du 08/07/99

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble des services et des usagers que conformément aux dispositions du règlement n° 03/99/CM/UEMOA, le taux de la Taxe Dégressive de Protection (TDP) fixé à 20% par la circulaire n° 948 du 08/07/99, est actualisé et ramené à 10%.

La présente circulaire est d'application immédiate et toute difficulté me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- PRIMATURE
- MEF/CAB
- MIN/ CCE
- MIN/ IND
- FENADIS
- FEDERMAR
- FNISCI
- DAFEXI
- Chamb. Cce. Indus
- Syndicat des Transitaires S/C SAGA- CI
- Synd. National des Transitaires S/C GOLF TRANSIT
- COTECNA
- BIVAC
- Toutes Directions Douanes pour diffusion

K. KOSSERE

